

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
ET DE GESTION DU SÉNAT 2023**



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

**LUNDI 26 JUIN 2023**



**ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS**

*(Durée 3 heures – coefficient 4)*

À partir d'un dossier comportant une série de documents, il est demandé aux candidats de réaliser la présentation dactylographiée sur ordinateur d'un texte manuscrit et d'analyser une situation de gestion administrative afin de proposer des solutions.

Cette épreuve nécessite la réalisation de travaux divers sur ordinateur et requiert la maîtrise des fonctionnalités de base du logiciel de traitement de texte Word 2010 et du tableur Excel 2010.

Les exercices sont indépendants les uns des autres.

**L'intégralité des réponses doivent être rédigées sur support informatique.**  
**À la fin de l'épreuve, tous les fichiers produits devront être imprimés.**

*Le sujet comporte 19 pages.*



## **PREMIÈRE PARTIE (10 points)**

Vous êtes assistant(e) de direction et de gestion à la délégation sénatoriale à la prospective, qui dépend de la direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations. Vous participez à la finalisation du rapport d'information de la délégation sur l'avenir de l'eau en France. Vous êtes chargé(e) dans ce cadre de relire et mettre en forme la synthèse de ce rapport.

À partir des documents informatiques et des supports fournis (annexes 2, 3 et 4), il vous est demandé d'insérer les corrections et les ajouts indiqués à la version provisoire de cette synthèse (annexe 1).

Il vous est également demandé de remédier aux difficultés que vous pourriez rencontrer : fautes de français ou de ponctuation, mots absents ou impropres, erreurs manifestes, problème de mise en page, etc.

## **DEUXIÈME PARTIE (10 points)**

Vous êtes assistant(e) de direction et de gestion au régime autonome de Sécurité sociale du Sénat qui couvre les soins en sécurité sociale et mutuelle de ses adhérents.

Vous avez en charge l'étude des devis.

Exercice 1 : devis de soins dentaires (annexe 5) - 5 points

- À l'aide de l'annexe 6, vous calculerez le reste à charge de l'assuré sur l'option « Traitement proposé ». Vous vous repêrerez grâce à la cotation CCAM ou codification affinée des actes. La présentation du résultat est libre.
- Vous rédigerez sur Word (annexe 7) la réponse à l'assuré à partir du brouillon manuscrit fourni (annexe 8).

Exercice 2 : devis de soins orthodontiques (annexe 9) - 5 points

- Indiquez le coût total des soins prévus sur le devis.
- Vous préparerez, sur Excel, un tableau récapitulatif dans lequel figureront le coût de chaque acte prévu, les remboursements sécurité sociale et mutuelle correspondants ainsi que le reste à charge, en vous aidant de l'annexe 10 pour la part sécurité sociale. La mutuelle rembourse les soins d'orthodontie à hauteur de 272 % du tarif Sécurité sociale.
- Vous rédigerez la réponse à l'assuré, sur Word (annexe 11). Un enfant de moins de 16 ans est un ayant-droit de l'assuré. Cette précision est à apporter dans le courrier. L'adresse de l'assurée, Sénatrice, est 20 rue du Bac à CHOLET (49300).

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Synthèse du rapport d'information « Comment éviter la panne sèche » (version provisoire)	Support informatique
Annexe 2	Version provisoire de la synthèse [avec annotations et mentions manuscrites à ajouter]	Support papier
Annexe 3	Insertions manuscrites à ajouter	Support papier
Annexe 4	Carte des débits annuels	Support informatique
Annexe 5	Devis de soins dentaires	Support papier
Annexe 6	Tableau des tarifs de remboursement	Support papier
Annexe 7	Trame réponse devis dentaire	Support informatique
Annexe 8	Réponse manuscrite devis dentaire	Support papier
Annexe 9	Devis de soins orthodontiques	Support papier
Annexe 10	Base remboursement orthodontie	Support papier
Annexe 11	Réponse orthodontie	Support informatique



...le rapport d'information

## COMMENT ÉVITER LA PANNE SÈCHE

### 6 QUESTIONS SUR L'AVENIR DE L'EAU EN FRANCE

La France hexagonale bénéficie d'un **climat tempéré** qui garantit un bon niveau de précipitations et un haut niveau de pluies utiles. Notre pays est habitué à une **eau abondante** toute l'année, disponible facilement pour une multitude d'usages.

**Mais l'accès à l'eau se durcit sous l'effet du changement climatique**, qui se manifeste par la répétition des sécheresses, la survenue d'épisodes extrêmes de pluies soudaines et violentes.

La **gestion quantitative de l'eau** pourrait ainsi être de plus en plus difficile, alors que dans le même temps, la recherche d'une **amélioration de la qualité de l'eau** reste incontournable. D'ores et déjà, atteindre en 2027 les objectifs de bon état des masses d'eau au sens quantitatif comme qualitatif, comme le demande la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 adoptée à l'échelle de l'Union européenne, paraît impossible.

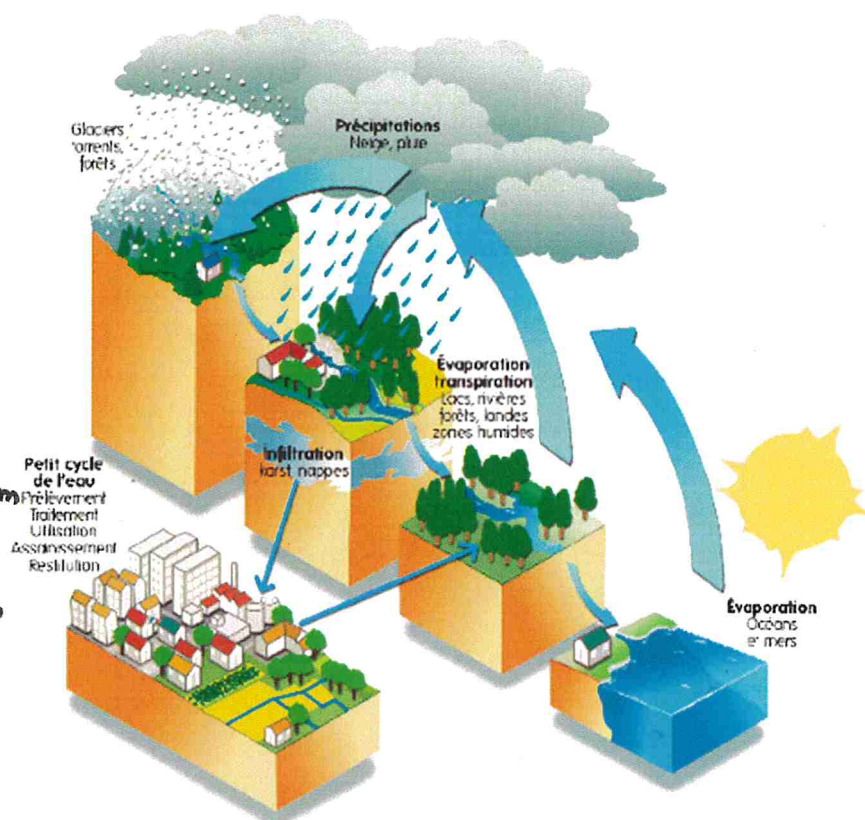
*gnas*

L'eau est entrée dans une **zone de turbulence marquée par le risque de multiplication des conflits d'usage**. Elle est en effet au carrefour d'enjeux environnementaux mais économiques et sociaux, qui appellent à faire des choix politiques et à définir des priorités. Dans ces conditions, pourra-t-on préserver une gestion participative et apaisée de l'eau dans les années à venir ?

Prenant la suite du rapport de 2016 intitulé « eau, urgence déclarée »<sup>1</sup>, le nouveau rapport de la délégation à la prospective **ne verse pas dans le pessimisme ou le catastrophisme**, mais vise à mettre en lumière les efforts qui vont être nécessaires pour éviter de faire face à des situations de pénurie et de guerres de l'eau.

*Mise en forme :*

- sauf introduction, conclusion et encadrés, mettre le texte sur 2 colonnes, et justifier
- décaler les puces de 0,5 cm en 1ère ligne
- harmoniser les espaces entre paragraphes



e  
tit et grand cycle de l'eau

(source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)

<sup>1</sup> Rapport de Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach, n° 616 (2015-206) : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-616-notice.html>

→ Vérifier les majuscules accentuées dans tous les titres

## 1. LES UTILISATEURS DE L'EAU VONT-ILS POUVOIR APPRENDRE A S'EN PASSER ?

⇒ **L'eau est un flux :**

- **510 milliards de m<sup>3</sup> de précipitations/an** sur l'hexagone (moyenne de **900 mm de pluie/an**), dont **210 milliards de m<sup>3</sup> de pluies efficaces** (qui vont vers les nappes ou les cours d'eau).
- Nous **prélevons** (dans les nappes ou les cours d'eau) pour nos différents usages de **32 à 35 milliards de m<sup>3</sup> d'eau** par an.
- Nous **consommons** (part prélevée non restituée au milieu) **5 milliards de m<sup>3</sup> d'eau** par an.

⇒ **L'eau est un stock :**

L'eau apportée par les pluies ruisselle vers les cours d'eau et va à la mer à travers le réseau fluvial ou s'infiltré dans le sol pour y être stockée :

- L'eau est stockée de manière naturelle dans environ 650 aquifères pour **2 000 milliards de m<sup>3</sup>** et dans les glaciers en altitude.
- Nous stockons en outre environ **12 milliards de m<sup>3</sup>** dans nos grands barrages. Les lacs, les étangs et autres réservoirs artificiels de surface constituent également des instruments du stockage de l'eau

Une **gestion durable de l'eau** passe par le fait de reconstituer les stocks d'une année sur l'autre et de ne pas puiser structurellement plus que l'alimentation annuelle des réserves souterraines et de surface par les pluies, en maîtrisant le cycle de stockage/déstockage de l'eau sur les quatre saisons de l'année.

↳ *Harmoniser les encadrés, prendre celui-ci en modèle*

De grandes quantités d'eau sont nécessaires pour fabriquer les produits que nous consommons au quotidien. L'empreinte eau de la France est estimée à 110 milliards de m<sup>3</sup> par an, mais ce concept ne dit rien des conditions dans lesquelles cette eau est prélevée.

## 2. EN QUOI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE TRANSFORME-T-IL LE CYCLE DE L'EAU EN FRANCE ?

Avec le **réchauffement climatique**, d'importants changements sont attendus en France :

- Pas de baisse générale du niveau des précipitations annuelles mais **diminution des pluies en été** (de 16 à 23 % dans l'étude Explore 2070), plus grande fréquence des épisodes de pluies intenses et plus grande variabilité intra-annuelle et interannuelle des précipitations.
- **Baisse généralisée des débits moyens** des cours d'eau et des débits d'étiage.
- **Fonte des glaciers**, ce qui dans un premier temps soutient les débits d'étiage sur les cours d'eau alpins et le Rhône, mais dans un second temps, après fonte complète (horizon 2100), accentuerait les étiages.
- **Temps de recharge des nappes allongé.**
- **Augmentation de l'évapotranspiration** et accroissement de la **sécheresse des sols** ainsi que de leur **érosion**.
- Pénétration accrue du **biseau salé** dans les zones littorales.

*Note de bas de page : (2)*

**D'autres facteurs que le réchauffement climatique affectent le cycle de l'eau :**

l'imperméabilisation des sols du fait de l'artificialisation accroît le ruissellement, la déforestation ou encore la disparition des zones humides réduisent la capacité d'infiltration de l'eau dans les sols : **l'accélération du réchauffement climatique** pourrait faire advenir tous ces changements très rapidement.

**Tous les territoires sont touchés**, même la moitié Nord de l'hexagone, mais avec des effets différenciés par bassin, voire même par sous-bassin, chaque territoire ayant de fortes particularités hydrographiques, géologiques ou encore de besoins en eau.

7  
Tableau à insérer

*Carte baisse des débits annuels à insérer*

### 3. RISQUE-T-ON DE VOIR SE MULTIPLIER LES CONFLITS D'USAGE AVEC DES CRISES DE L'EAU À REPETITION ?

• Depuis toujours, la gestion de l'eau passe par l'élaboration de règles collectives reposant sur la solidarité entre amont et aval. L'eau est le « *patrimoine commun de la Nation* » (code de l'environnement). L'eau peut être utilisée à des fins privées, mais dans un cadre légal visant à préserver la ressource tant du point de vue qualitatif que quantitatif et protéger les services environnementaux rendus. *gras*

Les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA) doivent faire l'objet d'autorisations administratives à partir de certains seuils. Les prélèvements d'eau doivent faire l'objet d'études de volumes prélevables. Les rejets sont également soumis à autorisation.

• La préoccupation de gérer l'eau comme un bien commun, en répondant en même temps à tous les besoins se heurte cependant à des difficultés accrues avec des sécheresses estivales généralisées (80 % des départements français touchés par des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau à l'été 2022) et une pression sur la ressource qui, si rien n'est fait, ne pourra que s'accroître. Or, seulement 43 % des eaux de surface sont aujourd'hui considérées comme en bon état écologique. *gras*

→ **Un exemple : le calcul des débits réservés.** Il s'agit du débit minimal d'écoulement devant être préservé dans le lit d'un cours d'eau pour ne pas pénaliser les usagers de l'aval et maintenir une vie biologique aquatique, fixé à 10 % voire 5 % du débit moyen annuel mais pouvant être relevé pour garantir l'approvisionnement en eau potable ou préserver la continuité écologique. La fixation des débits réservés donne parfois lieu à incompréhension. Les utilisateurs de l'eau, en particulier les agriculteurs, doivent réduire leurs volumes de pompage pour garantir le débit réservé. Avec la raréfaction de l'eau en été, cela implique parfois l'arrêt total de tout prélèvement d'eau, à une période critique pour la pousse des plantes.

### 4. DISPOSE-T-ON DE SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS POUR GERER L'EAU ?

Sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB), le **système d'information sur l'eau (SIE)** est largement ouvert au public et dispose de nombreuses bases de données permettant de disposer d'un **bon niveau de connaissance** avec le réseau de Météo-France pour le suivi des précipitations, le **portail ADES** pour la surveillance des eaux souterraines, l'**hydroportail** pour la surveillance des niveaux des cours d'eau, la banque nationale des prélèvements quantitatifs (BNPE), le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) ou encore la base SISE-EAU pour la surveillance de la qualité de l'eau de consommation courante. *Les connaissances relatives à l'eau doivent progresser,*

→ Pour autant, ~~l'appareil de connaissance de l'eau doit être renforcé~~ à travers :

- ✓ Une amélioration des outils de collecte de données.
- ✓ Une remontée en temps réel des informations, notamment sur les prélèvements quantitatifs.
- ✓ La construction d'outils partagés de prospective, permettant de mieux anticiper les crises.

### 5. ECONOMISER L'EAU OU FABRIQUER L'EAU POUR NOS DIFFERENTS USAGES ?

Gérer l'eau et construire des infrastructures de transport d'eau, de stockage et de distribution est consubstantiel à la civilisation.

Face au défi d'une gestion de l'eau rendue plus difficile par le réchauffement climatique, deux réponses sont mises en avant : **la sobriété** avec la réduction des utilisations de l'eau et **l'augmentation de la mobilisation de l'eau** là où c'est possible.

→ **LA STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ (ACTION SUR LA DEMANDE)**



- C'est l'**axe prioritaire** défini lors des Assises sur l'eau en 2019, avec un objectif de baisse des consommations de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans.

- C'est la stratégie *a priori* la **moins coûteuse** (pas de nouvelles infrastructures à construire).

- Elle vise à être **plus résilient face au stress hydrique** et faire face plus facilement à des épisodes secs.

- La **tendance est déjà à la baisse pour la consommation d'eau potable par les ménages**, qui s'établit à un peu moins de 150 litres par personne et par jour, soit 120 à 150 m<sup>3</sup> par ménage et par an. Mais des efforts de pédagogie doivent encore être effectués pour une consommation responsable de l'eau.

*D'importantes*  
Des économies d'eau peuvent résulter de la **réduction des fuites des réseaux d'eau potable** (1 milliard de m<sup>3</sup> par an soit 20 % de l'eau distribuée), au prix d'investissements lourds. *Ces fuites sont estimées à 1 milliard de m<sup>3</sup> par an, soit 20 % de l'eau distribuée.*

- L'effort de **sobriété** pèsera **principalement sur l'agriculture**, qui représente les deux tiers de la consommation d'eau (on considère qu'elle ne rend pas l'eau prélevée au milieu, contrairement au refroidissement des centrales où à l'eau domestique, qui repart vers les stations d'épuration).

Or, l'irrigation ne représente que 5 % de la surface agricole utilisée et les besoins augmentent (arrosage des vignes dans le Sud). Des actions de perfectionnement technique peuvent encore être menées (goutte à goutte) mais pour avoir un impact fort, il faut changer de systèmes de culture, ce qui n'est pas toujours économiquement viable.

→ Le chemin vers la sobriété en agriculture est donc difficile.

→ remplacé par (3)

## → LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE (ACTION SUR L'OFFRE)

- Il existe une **forte variabilité saisonnière dans les précipitations et dans les usages de l'eau** : si la consommation domestique est assez stable, la consommation pour les besoins agricoles est concentrée au printemps et en été. Et la France est loin de retenir l'ensemble des pluies utiles reçues sur le territoire hexagonal.

- La **création de retenues d'eau** qui se remplissent l'hiver à partir de la collecte d'eau de pluie pour être utilisées l'été est une stratégie ancienne. Les grands barrages construits dans les années 1950 à 1980, servent notamment à l'alimentation en eau potable ou à l'irrigation agricole. Des retenues à usage agricole se sont fortement développées des années 1970 à 1990.

Lors du Varenne agricole de l'eau, concertation achevée début 2022, la création de retenues collinaires (alimentées par ruissellement) et de substitution (remplaçant des pompes dans les nappes et rivières en période estivale) a été réclamée.

Les conditions pour créer de telles retenues sont strictes avec étude d'impact avant

autorisation préfectorale et système de surveillance après mise en service.

Les manifestations contre les retenues collectives dans les Deux-Sèvres fin 2022 montrent que **le sujet reste sensible**. Pourtant la réglementation est exigeante et ne permet pas de retenues de confort. **En tout état de cause, disqualifier globalement le stockage d'eau ne paraît pas fondé scientifiquement et construire de nouvelles retenues multi-usages constitue une solution à encourager.**

- La **recharge artificielle des nappes** est une piste intéressante, tout comme la **réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)**, mais elles sont encore insuffisamment développées.

- En revanche, la **désalinisation** d'eau de mer est trop coûteuse et énergivore par rapport aux solutions fondées sur l'utilisation d'eau douce terrestre.





**En réalité, les deux stratégies de sobriété et de mobilisation de la ressource sont complémentaires et la part de chacune doit faire l'objet de discussions locales, prenant en compte les impératifs économiques et sociaux de chaque territoire.**

## CONCLUSION

Après un été 2022 marqué par une sécheresse intense et généralisée, après la répétition des sécheresses d'une année sur l'autre, la prise de conscience des enjeux liés à l'eau progresse.

Le tableau n'est en rien apocalyptique : la France reste un pays bien doté en eau, et devrait pouvoir la gérer en bonne intelligence, mais à la condition de porter un regard lucide sur les changements qui nous attendent.

Faire la politique de l'autruche mènerait tout droit au scénario catastrophe : celui d'une baisse significative de la disponibilité en eau dans de nombreuses régions, avec une baisse généralisée du niveau des nappes et une réduction des possibilités d'irrigation ou même d'approvisionnement en eau potable.

À l'inverse, le scénario vertueux d'une gestion de l'eau apaisée est possible : il suppose l'anticipation des difficultés et la mise en place d'un partage de la ressource entre tous les secteurs qui en ont besoin.

Dans cette optique, les rapporteurs ont émis 8 recommandations.

### Les 8 recommandations du rapport ← *continuer*

- ✓ Permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.
- ✓ Prioriser les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.
- ✓ Accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- ✓ Augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.
- ✓ Re-politiser les instances de gouvernance de l'eau.
- ✓ Encourager la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- ✓ Décentraliser davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- ✓ Développer une pédagogie de l'eau auprès du grand public.

Président

Rapporteurs ← *centres*



Mathieu DARNAUD  
(Ardèche, LR)



Catherine BELRHITI  
(Moselle, LR)



Cécile CUKIERMAN  
(Loire, CRCE)



Alain RICHARD  
(Val d'Oise, RDPI)



Jean SOL  
(Pyrénées-Orientales, LR)

~~Délégation à la prospective~~

*Remplacé par*  
Pour plus d'informations: <http://www.senat.fr/commission/prospective/index.html> + *centres*

→ La délégation à la prospective est chargée de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'informer le Sénat. Elle élabore des scénarios d'évolution relatifs aux sujets qu'elle étudie.

① Titre du tableau :

" 32 à 35 milliards de  $m^3$  de prélèvements annuels d'eau pour nos différents besoins \* "

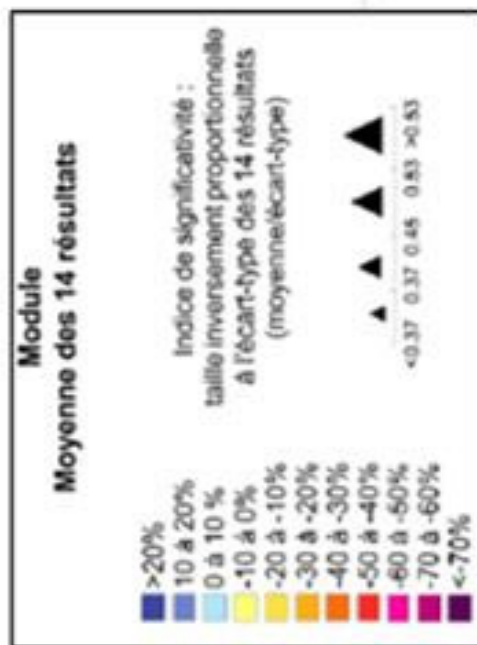
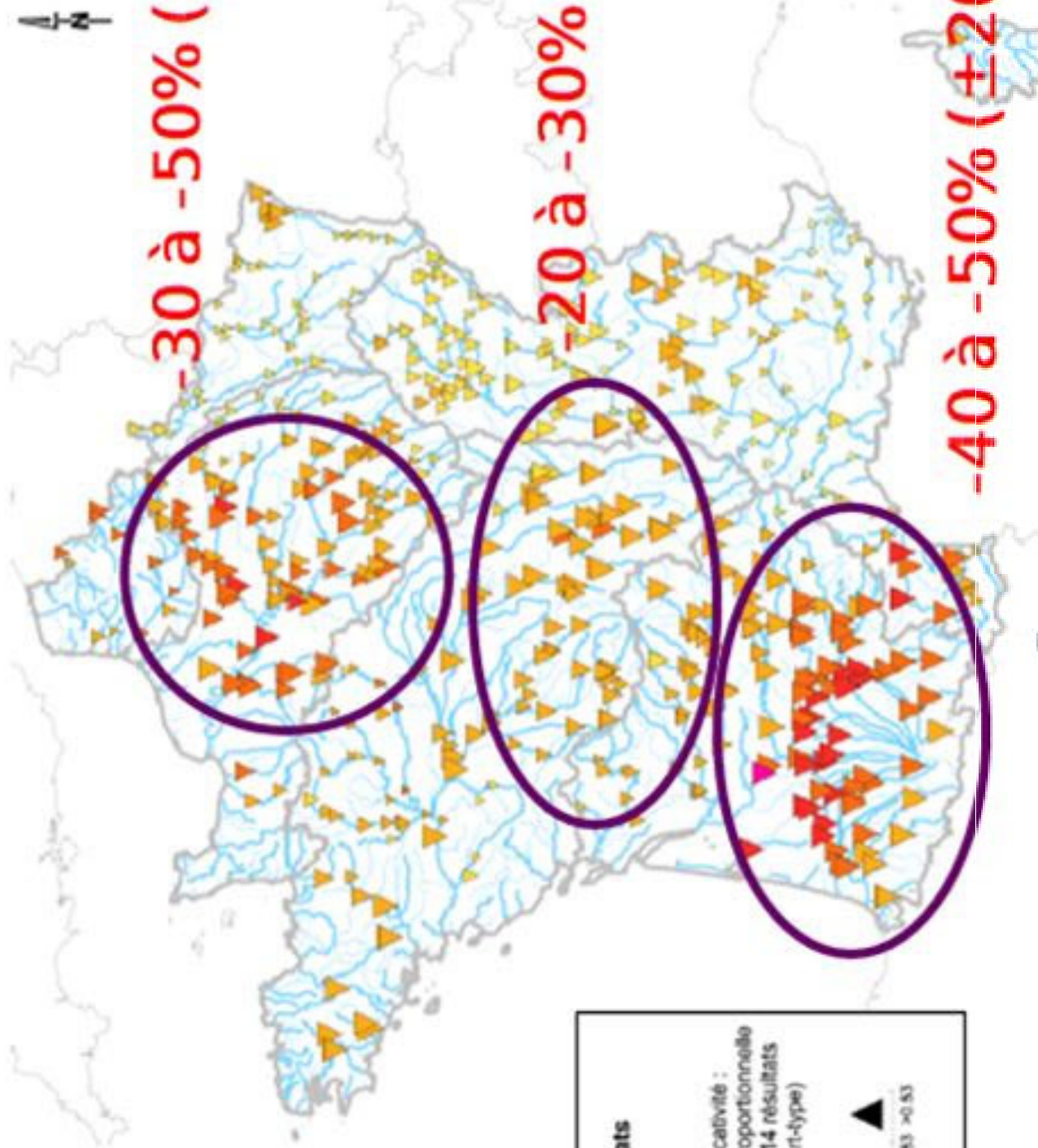
Besoins	Quantité en milliards de $m^3$
Refroidissement des centrales électriques	17
Alimentation en eau potable	5
Alimentation des canaux	5
Irrigation agricole et abreuvement du bétail	3
Activités industrielles	3

\* En note de bas de page : " Les volumes prélevés peuvent varier d'une année sur l'autre selon la pluviométrie, la température ou le degré d'utilisation des centrales nucléaires. "

② Intrusion d'eau saumâtre ou salée dans une masse d'eau.

③ Concernant la consommation d'eau des ménages, des efforts de pédagogie doivent encore être faits pour une consommation plus responsable. La tendance est néanmoins déjà à la baisse : cette consommation s'établit à un peu moins de 150 litres par personne et par jour, soit 120 à 150  $m^3$  par ménage et par an.

# Baisse générale prévue des débits annuels





**Identification du patient**  
 Nom Prénom : VACHER Sylviane  
 Date de naissance : 18/02/1965  
 N° de sécurité sociale de l'assuré : 2 65 02 75 118 175 25


**Identification du chirurgien-dentiste traitant**  
 Identification du praticien RPPS : 100052981623  
 N° Adeli : 924654321

N° de traitement	N° dent ou localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Panier (***)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire
3	36	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMÉTALLIQUE SUR UNE MOLAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
2	46	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMÉTALLIQUE SUR UNE MOLAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
1	16	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMÉTALLIQUE SUR UNE MOLAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
3	36	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
2	46	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
1	16	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
			<b>Total € (des actes envisagés)</b>				<b>2 700,00 €</b>	<b>630,00 €</b>	<b>441,00 €</b>	<b>2 259,00 €</b>


**Information Alternative thérapeutique** --- En cas de reste à charge éventuel, une information sur les alternatives thérapeutiques 100% santé ou à défaut à entente directe modifiée est donnée par le praticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet dans un devis distinct.

N° de traitement	N° dent ou localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire	Réalisé par votre Praticien
3	36	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
2	46	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
1	16	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
3	36	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridg dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui
2	46	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridg dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui
1	16	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridg dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui

**Signature du chirurgien-dentiste**



**Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement**  
 Date et signature du patient ou du (des) responsable(s) légal (légaux)

01/01/23 

Annexe n°6 : Tableau des tarifs de remboursement

**NOUVEAUX CODES DE GROUPEMENT CCAM<sup>(1)</sup> DENTAIRE PANIER 0 / PANIER 1 / PANIER 2**

Paniers de soins	Code de regroupement	Codification affinée	Base de remboursement RO	Prix limite de vente (PLV) au 01/01/2021	PLV au 01/01/2022	PLV au 01/01/2023	Anciens codes	Remboursement ou % de remboursement RO <sup>(2)</sup> +RC <sup>(3)</sup>
<b>PANIER 0</b> Reste à charge "zéro"	CM∅	HBLD038	120,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	PFM	PLV
		HBLD033	279,50 €	870,00 €	870,00 €	870,00 €	PFM	PLV
	CT∅	HBLD490	10,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	-	PLV
	CZ∅	HBLD350	120,00 €	440,00 €	440,00 €	440,00 €	-	PLV
	IC∅	HBLD090	90,00 €	175,00 €	175,00 €	175,00 €	ICO	PLV
	PA∅	HBLD101	129,00 €	680,00 €	680,00 €	680,00 €	PAR	PLV
		HBLD138	139,75 €	720,00 €	720,00 €	720,00 €	PAR	PLV
		HBLD083	150,50 €	765,00 €	765,00 €	765,00 €	PAR	PLV
		HBLD370	161,25 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	PAR	PLV
		HBLD349	172,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €	PAR	PLV
		HBLD031	182,75 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	PAR	PLV
	PF∅	HBLD035	365,50 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	PAR	PLV
		HBLD785	279,50 €	1 465,00 €	1 465,00 €	1 465,00 €	-	PLV
		HBLD634	107,50 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	-	PLV
	PT∅	HBLD680	120,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	-	PLV
		HBLD364	64,50 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	PDT	PLV
		HBLD476	75,25 €	310,00 €	310,00 €	310,00 €	PDT	PLV
		HBLD224	86,00 €	368,00 €	368,00 €	368,00 €	PDT	PLV
		HBLD371	96,75 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	PDT	PLV
		HBLD123	107,50 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	PDT	PLV
		HBLD270	118,25 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	PDT	PLV
		HBLD148	129,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	PDT	PLV
		HBLD231	139,75 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	PDT	PLV
		HBLD215	150,50 €	490,00 €	490,00 €	490,00 €	PDT	PLV
		HBLD262	161,25 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	PDT	PLV
	HBLD232	172,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	PDT	PLV	
	HBLD032	182,75 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	PDT	PLV	
	<b>PANIER 1</b> Reste à charge modéré	BR1	HBLD040	279,50 €	1 170,00 €	1 170,00 €	1 170,00 €	PFM
CT1		HBLD724	10,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	-	PLV
CZ1		HBLD073	107,50 €	440,00 €	440,00 €	440,00 €	-	PLV
IC1		HBLD745	90,00 €	175,00 €	175,00 €	175,00 €	ICO	PLV
IN1		HBMD351	100,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	INO	PLV
PA1		HBLD131	193,50 €		1 100,00 €	1 100,00 €	PAM	PLV
		HBLD332	204,25 €		1 200,00 €	1 200,00 €	PAM	PLV
		HBLD452	215,00 €		1 240,00 €	1 240,00 €	PAM	PLV
		HBLD474	225,75 €		1 281,00 €	1 281,00 €	PAM	PLV
		HBLD075	236,50 €		1 315,00 €	1 315,00 €	PAM	PLV
		HBLD470	247,25 €		1 365,00 €	1 365,00 €	PAM	PLV
		HBLD435	258,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €	PAM	PLV
		HBLD079	268,75 €		1 430,00 €	1 430,00 €	PAM	PLV
		HBLD203	279,50 €		1 450,00 €	1 450,00 €	PAM	PLV
		HBLD112	290,25 €		1 500,00 €	1 500,00 €	PAM	PLV
		HBLD308	301,00 €		1 520,00 €	1 520,00 €	PAM	PLV
		HBLD047	311,75 €		1 600,00 €	1 600,00 €	PAM	PLV
HBLD046		623,50 €		3 600,00 €	3 600,00 €	PAM	PLV	
HBLD048		494,50 €		2 800,00 €	2 800,00 €	PAM	PLV	
LBLD017		150,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	PAR	PLV	
PF1		HBLD043	279,50 €	1 635,00 €	1 635,00 €	1 635,00 €	PFC	PLV
		HBLD158	107,50 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	-	PLV
		HBLD227	279,50 €	1 635,00 €	1 635,00 €	1 635,00 €	-	PLV
RE1	HBMD249	43,00 €		150,00 €	150,00 €	RPN	PLV	
	HBMD292	86,00 €		210,00 €	210,00 €	RPN	PLV	
	HBMD188	129,00 €		290,00 €	290,00 €	RPN	PLV	
	HBMD432	172,00 €		350,00 €	350,00 €	RPN	PLV	
	HBMD283	215,00 €		417,00 €	417,00 €	RPN	PLV	

		HBMD439	258,00 €		456,00 €	456,00 €	RPN	PLV	
		HBMD425	301,00 €		500,00 €	500,00 €	RPN	PLV	
		HBMD444	344,00 €		550,00 €	550,00 €	RPN	PLV	
		HBMD485	387,00 €		600,00 €	600,00 €	RPN	PLV	
<b>PANIER 2</b> <b>"Tarif libre"</b>	ICO	HBLD245	90,00 €				ICO	259,29 euros	
	INO	HBMD460	100,00 €				INO	471,16 euros	
	PAM	HBLD240	236,50 €					PAM	650%
		HBLD236	279,50 €						650%
		HBLD217	311,75 €						650%
		HBLD171	623,50 €						650%
	PAR	HBLD132	102,13 €					PAR	630%
		HBLD492	150,50 €						630%
		HBLD118	182,75 €						630%
		HBLD199	365,50 €						630%
	PDT	HBLD006	Non pris en charge						
		HBLD002	Non pris en charge						
		HBLD001	Non pris en charge						
		HBLD003	Non pris en charge						
		HBLD486	10,00 €						107,50 euros
	PFC	HBLD734	120,00 €						560%
HBLD403		120,00 €						560%	
HBLD318		120,00 €						560%	
HBMD048		Non pris en charge						assimilé IN7-12-17	

<sup>(1)</sup> CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux. C'est une nomenclature de codage qui regroupe les actes médicaux pratiqués en France par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes. Ce code sert à calculer les remboursements sécurité sociale et mutuelle

<sup>(2)</sup> RO : régime obligatoire (sécurité sociale)

<sup>(3)</sup> RC : régime complémentaire (mutuelle)



## Réponse à devis dentaire

M<sup>me</sup> ou Monsieur,

Vous nous avez envoyé un devis de votre chirurgien-dentiste en date du XXX.

Sur la base des informations disponibles, j'ai l'honneur de vous informer que → le montant du remboursement de Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat serait de  $XX\text{€}$  sur  $XXX\text{€}$  de dépenses prévues (devis joint en rebour).  
(ou) → le montant du remboursement de Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat couvrira l'intégralité de la dépense prévue, soit  $XXX\text{€}$  (devis joint en rebour).

Ce montant correspond à l'addition des prestations de base et des prestations complémentaires. Vous voudrez bien nous adresser la note d'honoraires détaillée du dentiste.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, M<sup>me</sup> ou M, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal TABARLY  
Administrateur principal

P.J.

**DEVIS POUR LES TRAITEMENTS BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE**  
( Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis )

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité.

Identification du chirurgien-dentiste qualifié en ODF traitant : **Dr Patrick CHICOT**  
 Identification du praticien RPPS : **2480371270089**  
 Identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) :  
**SELARL du Docteur Patrick CHICOT**  
 Spécialiste qualifié en orthodontie  
 28 Bd du Roi Jean  
 49300 CHOLET  
 N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) : 494654321


Date du devis : 30/03/2023  
 Durée de validité : 1 an  
 Identification du Patient :  
 Nom et Prénom : SUPACE Diane  
 Date de Naissance : 17/05/2012  
 Nom et prénom de l'assuré : SUPACE Amélia  
 N° de sécurité sociale de l'assuré : 2 71 02 49 118 175 93

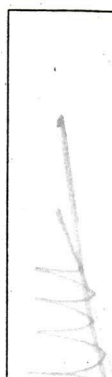
Assurance :  OUI  NON Si oui, lesquelles ?  
 Traitement d'orthodontie  
 Dispositions particulières :  OUI  NON  
 Nombre de semestre estimé : 6

Lieu de fabrication du dispositif médical :  en France  hors Union Européenne (Pays) :  
 sans sous-traitance du fabricant  avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée :  en France  hors Union Européenne (Pays) :  
 A1 issu du traitement, il vous sera remis la déclaration de conformité\* du dispositif médical (\*document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

N° dent ou Localisation	Description précise et détaillée des actes									
	Libellé de l'acte ou libellé Orthodontique	Matériaux Utilisés	Code CCAM ou pour l'orthodontie cotation NGAP	(A) Prix de vente du dispositif médical sur mesure*	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C=A+B1+B2) Montant des honoraires du devis	(D) Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire ou NR	(E=C-D) Montant non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire	Réservé à l'organisme complémentaire
	1 <sup>er</sup> Versement du 1 <sup>er</sup> Semestre		TO 45				380,00 €	96,75 €	283,25 €	
	2 <sup>ème</sup> Versement du 1 <sup>er</sup> Semestre		TO 45				380,00 €	96,75 €	283,25 €	
	2 <sup>ème</sup> Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €	
	3 <sup>ème</sup> Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €	
	4 <sup>ème</sup> Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €	
	5 <sup>ème</sup> Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €	
	6 <sup>ème</sup> Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €	

Matériaux et normes :	1	2	3	4	5	6	7	8
	Alliage précieux NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage semi-précieux NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage non précieux CoCr - NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage non précieux NCR - NF EN ISO 22674 3/2007				
	Résine Base NF EN ISO 1567 2000	Résine Dent NF EN ISO 22112 2005	Résine Dent NF EN ISO 9693 2000	Céramo-métallique NF EN ISO 9693 2000				Céramo dentaire NF EN ISO 6872 1999

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement  
 Date et signature du patient ou du (des) responsable(s) légal (légaux)  


Signature du chirurgien-dentiste  


**NOTICE EXPLICATIVE DU DEVIS  
POUR TRAITEMENT D'ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE  
(BRACKETS METALLIQUES)**

Nom du patient : **SUPACE**

Prénom : **DIANE**

Date de naissance : **17/05/2012**

Prénom : **AMELIA**

Nom du responsable financier : **SUPACE**

*(La personne qui s'engage à régler les honoraires suivant les modalités et l'échéancier de ce devis)*

N° de sécurité sociale : -

Actes	Honoraires*	Remboursement Sécurité sociale	
		Cotation	Montant
<b>TRAITEMENT ACTIF</b>			
• 1 <sup>er</sup> Semestre de traitement <sup>1</sup>	380,00 €	TO 45	96,75 €
➢ Acompte à verser le jour de la pose du 1 <sup>er</sup> appareil	380,00 €	TO 45	96,75 €
➢ Solde à la fin du 1 <sup>er</sup> Semestre			
• Pour chacun des semestres suivants et par semestre <sup>2</sup>	760,00 €	TO 90	193,50 €
<b>CONTENTION 1<sup>ère</sup> ANNEE</b>	390,00 €	TO 75	161,25 €
<b>CONTENTION 2<sup>ème</sup> ANNEE</b>	200,00 €	TO 50	107,50 €

Ce devis ne reste valable que si le traitement est entrepris dans l'année qui suit son établissement.

Toute période commencée est due dans son intégralité.

A l'exception du 1<sup>er</sup> semestre de traitement actif, le règlement total des honoraires se fait toujours dans le dernier mois du semestre en cours.

\* Nous vous conseillons de prendre contact avec votre Caisse d'Assurance Santé Complémentaire pour connaître les modalités de prise en charge de la part d'honoraires non remboursée par la Sécurité Sociale.

<sup>1</sup> Les modalités de paiement peuvent être différentes avec quelques Caisses qui remboursent TO 90 au début du 1<sup>er</sup> Semestre.

<sup>2</sup> Dans le cas où une interruption momentanée du traitement serait nécessaire (période de surveillance), ce devis est susceptible d'être réactualisé au moment de la reprise du traitement.



**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
ET DE GESTION DU SÉNAT 2023**



**LUNDI 26 JUIN 2023**



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

**ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION :  
BUREAUTIQUE**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

Cette épreuve comporte plusieurs exercices pratiques.

Vous créerez un dossier sur le bureau de votre poste informatique et vous lui donnerez pour nom le numéro qui vous a été spécifiquement attribué pour les besoins de cette épreuve (le « numéro de clef » dans les énoncés ci-après).

**Les fichiers que vous aurez produits en réponse aux exercices seront enregistrés dans ce dossier en format Word ou Excel avant d'être enregistrés sur la clef USB fournie et d'être imprimés. Les clefs USB comprenant l'ensemble des fichiers Word et Excel que vous aurez produits et les documents imprimés correspondants seront ramassés à la fin de l'épreuve.**

Les parties I et II de l'épreuve sont indépendantes.

L'épreuve est notée sur 40 points : 20 points pour la partie I et 20 points pour la partie II. La note finale sera ramenée sur 20 points.

*Le sujet comporte 11 pages.*



## **PARTIE I – Word (20 points)**

*L'ensemble des documents produits doivent être enregistrés dans le dossier de réponses « Documents finaux » de la clef USB.*

### **QUESTION 1 (15 points)**

Vous êtes assistant(e) de direction et de gestion à la direction de la Communication, plus particulièrement à la division de l'événementiel. Votre division est chargée, comme chaque année, d'organiser la communication autour des animations qui ponctueront l'été 2023 dans le Jardin du Luxembourg.

À l'aide du modèle imprimé (cf. annexe 1) et des fichiers qui vous sont fournis (texte, image), votre responsable vous demande de reproduire à l'identique la brochure de cinq pages qui sera diffusée pour faire la promotion de ces événements estivaux.

Vos contraintes sont les suivantes :

1. Vous devez enregistrer le fichier réalisé sous le nom suivant : « n° de clef\_miseenpage\_senatconcours.docx » ;
2. Page 2, le plan du Jardin doit être inséré en tant que filigrane ;
3. Les titres des pages 3 et 4 doivent être mis en forme à l'aide des fonctions *style* et la table des matières doit être générée automatiquement ;
4. Le texte de la brochure vous est fourni sans mise en forme dans le document Word intitulé « Texte\_brochure\_a\_insérer ». Dans la brochure que vous concevrez, les polices choisies et la mise en forme doivent varier pour s'approcher autant que possible du modèle de document qui vous est fourni ;
5. Les images au format jpg. des pages 1, 2 et 5 sont mises à votre disposition, sur la clef USB qui vous a été fournie, uniquement comme support visuel en couleur : vous ne devez pas les insérer en tant qu'image mais bien concevoir vous-même, dans Word, l'intégralité des pages de la brochure.

### **QUESTION 2 (5 points)**

Votre responsable de division vous demande également de préparer un publipostage du courrier qu'elle a rédigé pour adresser la brochure aux membres du Bureau du Sénat.

Vos contraintes sont les suivantes :

1. Pour réaliser le publipostage, vous devez utiliser le modèle Word intitulé « Modele\_courrier\_en-tete\_DIRCOM.dotm » et l'enregistrer en docx ;
2. Vous devez transformer en base de données Excel la liste de destinataires qu'elle vous a transmise sous Word ;
3. Vous devez lier ces deux documents ;
4. Vous devez remplacer tous les éléments entre crochets et grisés dans le courrier par des « champs » de publipostage, en utilisant la fonction « si » lorsque cela est nécessaire ;
5. Vous devez enregistrer :
  - sous le nom : « n° de clef\_base\_publipostage\_senatconcours.xls » la base de données que vous aurez constituée,
  - sous le nom : « n° de clef\_modele\_courrier\_senatconcours.docx » le courrier type,
  - puis sous le nom : « n° de clef\_fusion\_courrier\_senatconcours.docx » l'ensemble des courriers fusionnés.

## **PARTIE II - Excel (20 points)**

*Les réponses aux questions des parties 1 et 2 sont à reporter dans le fichier « S\_REPONSES PARTIE II »*

*Les réponses aux questions des parties 3 et 4 sont à reporter respectivement sur les fichiers « U\_PERSONNEL DU SENAT » et « V\_LISTE ADHERENTS ASSOCIATION SPORTIVE JUNIOR ».*

*Ces documents doivent être enregistrés dans le dossier de réponses « Documents finaux ».*

1 – Questions (1 point – 0,25 point par question). Répondre par vrai ou faux :

- a) La fonction **ET** d'Excel affiche **VRAI** si tous les arguments sont vrais ;
- b) La fonction **NB.SI** d'Excel est une fonction statistique qui permet de compter les cellules vides ;
- c) La fonction **RECHERCHEV** d'Excel permet de faire exécuter au tableur une recherche dans un tableau de valeurs et de renvoyer la valeur trouvée dans une cellule déterminée à l'avance ;
- d) La fonction **AUJOURDHUI()** d'Excel permet d'afficher la date du jour.

2 – Vous organisez un séminaire de 30 personnes qui sera composé de plusieurs ateliers de réflexion. Vous voulez créer un code pour identifier plus facilement les groupes de chaque atelier afin d'optimiser votre organisation (2 points).

Vous avez commencé manuellement et pour gagner du temps, vous avez utilisé une formule pour la recopier sur tout le fichier « T\_ATELIERS SEMINAIRE ».

Quel est le nom de cette formule ?

3 – Vous gérez un fichier du personnel et vous avez plusieurs manipulations à exécuter pour répondre aux différentes questions (9 points)

Pour y répondre vous accédez au fichier en ouvrant le document « U\_PERSONNEL DU SENAT ».

- A) Vous répondrez aux questions suivantes en prenant soin de créer un onglet (nommé par numéro de question) pour chaque question :
  - 1) Trier la liste par ordre alphabétique de noms ;
  - 2) Trier la liste par ordre décroissant de salaire ;
  - 3) Trier la liste par ordre alphabétique de noms puis par prénoms ;
  - 4) Trier par genre puis par ordre décroissant de salaire.
  - 5) Filtrer la liste pour ne plus afficher que les femmes du service “Atelier” travaillant de nuit ;
  - 6) Filtrer la liste pour ne plus afficher que les hommes “Cadre” dont le salaire est d'au moins 33 000 € ;



- 7) Filtrer la liste pour ne plus afficher que les personnes de la catégorie “OS” ayant touché une prime entre 1 000 € et 2 000 € ;
- 8) Filtrer la liste pour ne plus afficher que les personnes nées durant l’année 1985.

B) Compléter les colonnes N à U du tableau du fichier principal, en suivant les consignes indiquées en tête de colonne.

4 – Vous devez traiter les inscriptions des adhérents d’une association sportive des enfants du personnel du SÉNAT (8 points)

Vous accédez au fichier en ouvrant le document « V\_LISTE ADHERENTS ASSOCIATION SPORTIVE JUNIOR ».

Le tableau n’est pas traité totalement.

- A) Compléter les colonnes D, E, G et H du tableau en suivant les consignes indiquées en tête de colonne ;
- B) Réaliser les tableaux croisés dynamiques afin de répondre aux questions suivantes :

	<b>LES RÉPONSES</b>
1	Le nombre de minimes
2	Le nombre de cadets
3	Le nombre de juniors
4	La moyenne d’âge des juniors
5	Le nombre total de relances
6	La catégorie qui a le plus de relances
7	Le montant total des cotisations des juniors de 2022
8	Le montant total des cotisations des juniors de 2023

C) Réaliser un graphique comparatif des cotisations des juniors de 2022 et de 2023.

## **Liste des documents informatiques transmis :**

### **Partie I :**

- Documents A à L :** Éléments à insérer dans la brochure (photos, logos et texte)
- Document M :** Texte sans mise en forme à insérer dans la brochure
- Document N à P :** Images en couleur des pages 1, 2 et 5 de la brochure **à reproduire** dans Word
- Document Q :** Modèle de courrier d'envoi de la brochure et d'invitation à l'inauguration
- Document R :** Liste des destinataires du courrier au format Word

### **Partie II :**

- Document S :** Document de réponses de la partie II (à restituer complété dans le dossier de réponses « Documents finaux »)
- Document T à V :** Fichiers Excel de support aux exercices

\*

**ANNEXE 1 :** Modèle de brochure à réaliser dans Word



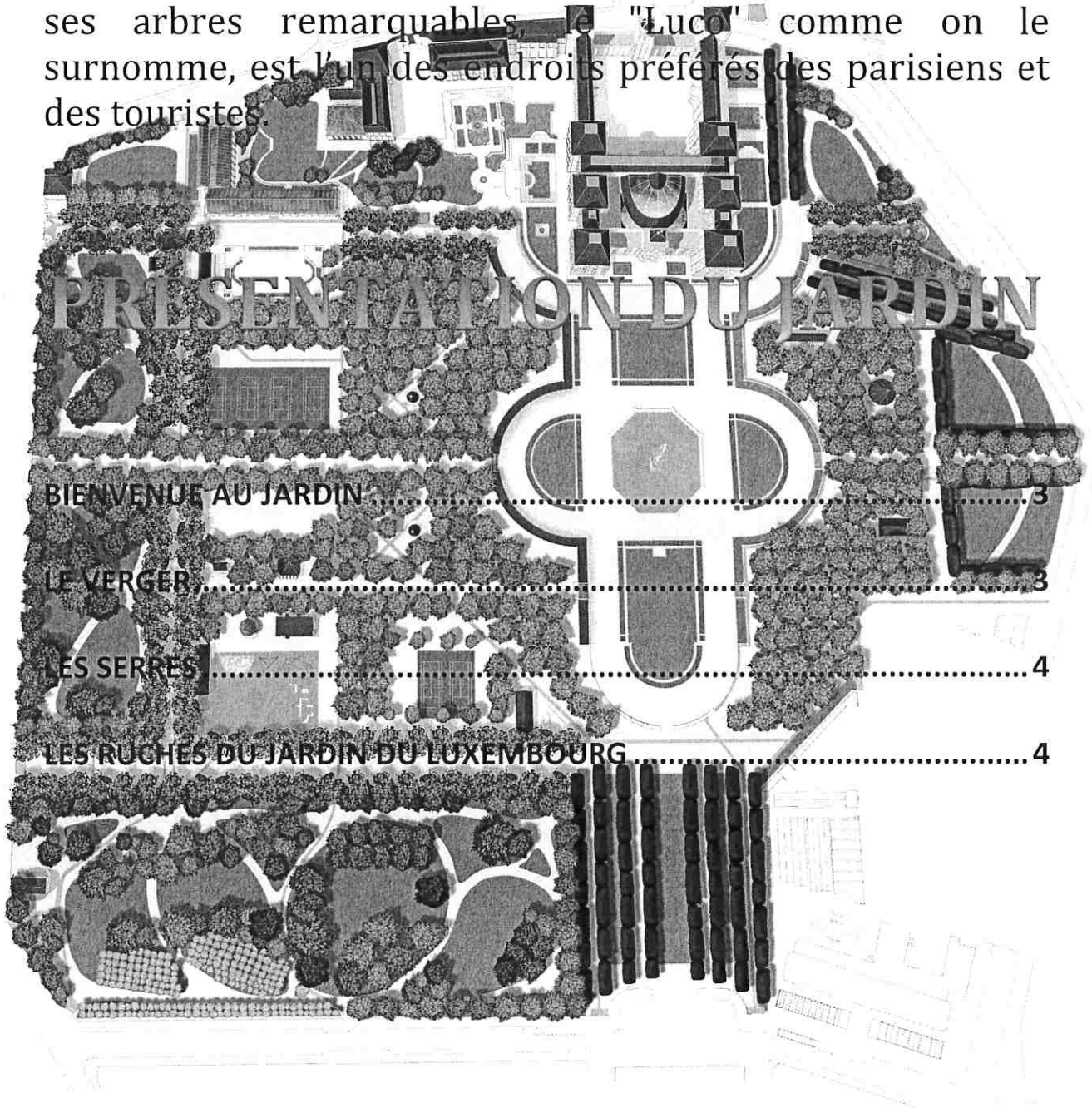
*(Word Art)*

Le Sénat présente

L'ÉTÉ AU JARDIN  
du Luxembourg 2023



Le Jardin du Luxembourg, désigné plus beau jardin d'Europe par les internautes, est géré par le Sénat. Il a accueilli en 2022, 6 millions de visiteurs. Avec ses 102 statues, ses 4517 sièges "Luxembourg", sa collection d'orchidées, son jardin fruitier pluri-centenaire, ses ruches, ses arbres remarquables, le "Luce" comme on le surnomme, est l'un des endroits préférés des parisiens et des touristes.



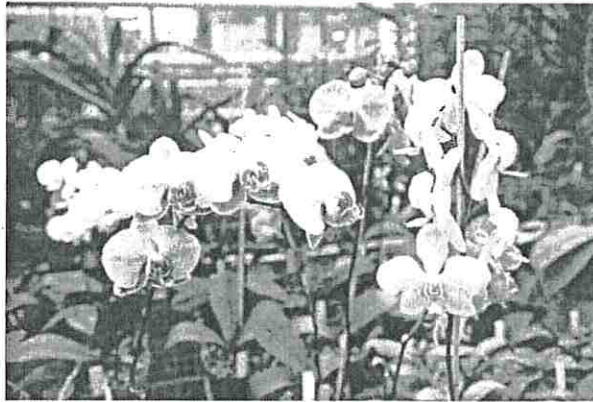


TITRE  
I

## BIENVENUE AU JARDIN

Le Jardin du Luxembourg est administré et entretenu par le Sénat. Créé au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Marie de Médicis, il est réputé de longue date pour son savoir-faire horticole et ses collections. Il recèle par exemple un jardin fruitier de pommes et de poires anciennes dont les formes taillées peuvent être admirées toute l'année le long de la rue Auguste Comte, non loin du rucher et de la rue d'Assas.

Le Jardin possède également des serres qui, en raison de leur configuration technique, ne sont accessibles au public que de manière très exceptionnelle. Elles recèlent une grande variété de plantes tropicales, dont une célèbre collection d'orchidées. Un laboratoire de culture in vitro complète cet équipement et permet de multiplier les plantes.



Datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la collection d'orchidées comprend aujourd'hui plus de 13 000 plantes. Parmi celles-ci, la collection de Paphiopedilum, aussi appelés Sabot-de-Vénus, est particulièrement remarquable puisqu'elle

regroupe les trois quarts des espèces inventoriées, toutes originaires d'Asie du Sud-Est, et quelque 450 hybrides horticoles. Cette partie de la collection est d'ailleurs reconnue Collection Nationale par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS).

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, ces serres ouvrent exceptionnellement leurs portes au public et mettent en scène une partie de leur richesse végétale. Des ateliers complètent la promenade et proposent de découvrir

des sujets variés comme la lutte biologique, la multiplication des fougères ou le rempotage des orchidées. Un stand présente également la collection fruitière du Jardin ainsi que les cours gratuits proposés par la

Conservation des Jardins sur les thèmes de l'arboriculture fruitière et du jardin d'agrément.

## LE VERGER *Idem*

Les collections fruitières du verger sont l'héritage de la collection des chartreux (XIII<sup>e</sup> siècle). Érigée en Pépinière impériale en 1809, c'est un conservatoire de variétés et de formes servant de terrain d'application aux cours du Luxembourg (publics et gratuits) dispensés depuis cette date.

La collection est orientée vers les variétés anciennes et est en recherche perpétuelle de réintroduction de variétés mentionnées dans le Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des révérends pères Chartreux de Paris (1775). Cette collection chartreuse est labellisée d'intérêt national par le Conservatoire de Collections Végétales Spécialisées (CCVS) depuis 2003.

Actuellement, parmi 650 variétés fruitières, la collection compte :

- ✓ pommier 315 variétés
- ✓ poirier 228 variétés
- ✓ vigne 54 variétés

## LES SERRES



Les serres comptent, en dehors des orchidées, un grand nombre de plantes de collection (environ 600 taxons) dont notamment des mini-collections intéressantes : Codiaeum (47), Begonia (106), Caladium (50).

Collections d'orchidées : créée en 1838  
Actuellement la collection compte environ 10 000 plantes dont 7 000 Paphiopedilum pour environ 1 300 taxons dont 600 Paphiopedilum (sabots de Vénus).  
Collection d'intérêt nationale labellisée par le Conservatoire de Collections Végétales Spécialisées depuis 1992 (60 espèces de paphiopedilum et 540 cultivars).

## LES RUCHES DU JARDIN DU LUXEMBOURG

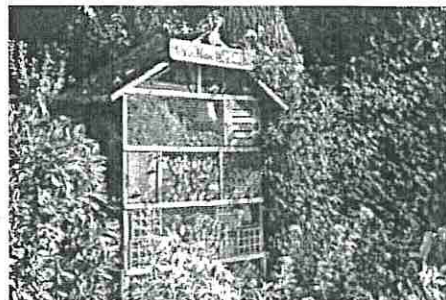
*rolem*



Le jardin du Luxembourg abrite le rucher de l'école de la Société Centrale d'Apiculture depuis bientôt 160 ans

Le premier rucher-école de la société centrale d'apiculture, fondée en 1856 par Henri Hamet, fut créé la même année dans la pépinière du jardin du Luxembourg, grâce à la concession accordée par le général d'Hautpoul, grand Référendaire du Sénat. Ce rucher monumental pouvait loger une vingtaine de colonies d'abeilles et présentait un grand nombre de modèles de ruches et d'instruments d'apiculture. La partie arrière était réservée aux auditeurs et un petit terrain permettait la culture d'échantillons de plantes mellifères.

La destruction en 1866 de la pépinière, à la suite des travaux d'urbanisme du baron Hausmann, entraîna la disparition provisoire du Rucher, qui fut rétabli en 1872 à son emplacement actuel. Depuis lors, la formation aux techniques apicoles modernes d'un nombre toujours croissant d'auditeurs s'y poursuit, sous la direction de la société centrale d'apiculture. Chaque année, la récolte de miel est vendue à l'orangerie du jardin au moment de l'exposition d'automne. Entièrement reconstruit en avril 1991, l'actuel rucher-école du Luxembourg perpétue la tradition peu commune d'un rucher en plein centre de Paris.



*TIME I*

# L'ÉTÉ AU JARDIN DU Luxembourg 2023

## ORANGERIE DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Du mercredi 5 juillet  
au lundi 17 juillet 2023

François ROELANTS - « Les Saint-Barths »

Photographies

SEN'ART - Collectif d'artistes

Marie-Christine MANLANBIEN -

« Weaving the words » - créations  
textiles

Du mercredi 20 juillet  
au lundi 6 août 2023

Collectif Lo KEE - « Fruits de rencontres »

Photos, peintures

Sylvia RAINGUEZ - Huiles sur toile

Du mercredi 7 août  
au lundi 3 septembre 2023

Florence VIGUIER - Xing Qian YE - « Haut  
en couleurs I » - Peintures

Pierre MANOLI - Rétrospective -  
Peintures

## CONCERTS SOUS LE KIOSQUE À MUSIQUE DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Découvrez le programme



## CONCERTS SOUS LE KIOSQUE À MUSIQUE DU JARDIN DU LUXEMBOURG

SAMEDI 5 - 16H00 - 17H00  
FLYING SCORES - VARIÉTÉ, POLYPHONIE

SAMEDI 12 - 16H00 - 17H00  
WINDSOR UPPER SCHOOLS - MUSIQUES  
DE FILMS, COMÉDIES MUSICALES

SAMEDI 19 - 10H30 - 11H30  
CHORALE CANTORIS - POP, FUNK,  
SOUL, CHORALE TRADITIONNELLE

## EXPOSITIONS SUR LES GRILLES DU JARDIN DU LUXEMBOURG

RUE DE MÉDICIS  
5006 PARIS

Du 11 avril au 20 août 2023

"LA BEAUTÉ CACHÉE DE L'INDUSTRIE"



Direction  
de la communication  
01 42 34 25 13  
press@senat.fr  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06  
www.senat.fr

www.senat.fr/agenda.html  
@Senat et @Senat\_direct



**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
ET DE GESTION DU SÉNAT 2023**



**LUNDI 26 JUIN 2023**

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION



**ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION :  
COMPTABILITÉ ET GESTION**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

L'épreuve comporte quatre exercices pratiques indépendants que chaque candidat peut traiter dans l'ordre de son choix. Les **annexes 3, 4 et 5 sont à rendre avec la copie.**

NB : pour cette épreuve, sont autorisés :

- l'usage d'une calculatrice de poche non programmable, à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission ;
- le recours au plan comptable général (liste des comptes uniquement) qui est annexé au sujet (annexe 1).

*Le sujet comporte 15 pages.*





Pour l'ensemble des exercices :

- vous considérez que l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
- vous ne tiendrez pas compte de la TVA, quelle que soit la nature des opérations.



**Exercice 1 – Gérer une activité** (5 points)

La société KISAMUZE propose de la billetterie pour un ensemble d'activités en région parisienne : cinéma, parcs d'attraction, musées, bons d'achat, etc...

La société KISAMUZE est domiciliée au : 123 rue du Soleil, 75123 PARIS.

Les tarifs et conditions de remise se trouvent en annexe 2.

- 1) Établir un bon de commande pour 5 800 euros de bons d'achat TROKOOL, qui sera réglé par virement. Le bon de commande à remplir se trouve en annexe 3 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition).**
  
- 2) Le 12 décembre 2022, un client achète 3 places pour le parc WAHOU, qu'il règle en espèces. Comptabilisez cette opération dans le journal.**
  
- 3) Le gérant procède traditionnellement à un inventaire annuel. Au 31 décembre 2022, les anomalies suivantes ressortent :**
  - 4 places de cinéma GRANTECRAN ont été perdues ;
  - 5 places de cinéma NOIREBLAN sont en trop ;
  - 12 entrées à la piscine PLOUFFE, prestataire partenaire de longue date, sont périmées depuis le 1<sup>er</sup> novembre, ce dont personne ne s'est aperçu car il n'y a pas eu de vente pour ces tickets depuis plusieurs semaines.

Par ailleurs, le gérant constate que 56 entrées pour le musée TROBO expirent malheureusement au 31 janvier prochain. Le gérant craint que ces entrées ne se vendent pas compte tenu de leur courte durée de validité.

- a) Quelles mesures de gestion peuvent être prises dans l'immédiat ? Comment peut-on améliorer la gestion du stock de billetterie à long terme ?**
  
- b) Passer et justifier les écritures nécessaires au 31 décembre 2022.**

## **Exercice 2 - Établir un compte de résultat** (5 points)

L'entreprise KIVENTOUT a une activité d'achat et revente de marchandises. Durant l'année 2023, elle achète 150 000 € de marchandises, réglées avant la fin de l'année.

Elle revend la moitié de ces marchandises pour 120 000 €, payées comptant. Un quart de ces marchandises est vendu à crédit pour 70 000 euros, à régler en janvier 2024. Le dernier quart figure au stock.

Par ailleurs les frais suivants ont été engagés :

- Achat d'un ordinateur pour 3 600 € (amorti sur 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- Souscription d'une assurance de 5 500 € par an ;
- Les impôts et taxes s'élèvent à 2 000 € (dont 450 € de rappel sur un impayé en 2022) ;
- Divers frais administratifs s'élèvent à 1 050 €.

La facture EDF reçue en décembre 2023 pour l'année écoulée s'élève à 8 000 €, soit un montant bien supérieur aux estimations du gérant. Il parvient à négocier un paiement échelonné avec EDF : 5 000 € sont réglés au 31 décembre 2023 et le solde sera mensualisé sur l'année 2024.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'entreprise a contracté un emprunt bancaire pour 30 000 € sur 3 ans, avec des mensualités de 875 € (800 € de remboursement du capital et 75 € d'intérêts).

Un placement financier rapporte 400 € pour l'année 2023.

Enfin, une créance client datant de l'année 2022 est finalement soldée par un chèque de 650 €, reçu le 15 mars 2023.

- 1) Définissez le compte de résultat. Quel est son lien avec le bilan ?**
- 2) Qu'est-ce qu'une variation de stock et comment est-elle calculée ?**
- 3) Établissez le compte de résultat de l'entreprise KIVENTOUT pour l'année 2023 et calculez son résultat. Utilisez pour cela le tableau fourni en annexe 4 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition).**

### Exercice 3 (6 points)

La société Natura Gliss, a été constituée sous forme de SARL le 1<sup>er</sup> août 2021. Elle exerce une activité de fabrication de *skate-boards* avec du bois de haute qualité. Ses produits sont fabriqués au sein de deux ateliers : l'atelier « Les Lisières » pour la découpe du bois et l'atelier « Les Vermeilles » pour l'assemblage et la mise sous presse.

Vous êtes comptable au sein de la société Natura Gliss et disposez des informations suivantes :

- 1) Le 10 octobre 2022 la société Natura Gliss adresse à la société Sport Gliss une facture n° 201-2022 avec les mentions suivantes : « *vente de 10 boards d'une valeur unitaire de 320 € issus de la collection MONTA. Une remise de 4 % est accordée sur la totalité de la facture émise* » ;
- 2) Le 12 octobre 2022, la société Natura Gliss reçoit une facture de son fournisseur, la société Bois Natura. Cette facture n° 353-2022 porte les mentions suivantes : « *bois pour fabrication de skates pour un montant de 3 450 € - réduction de 2 % sur la totalité de la facture et un escompte financier de 2 % accordé si le paiement intervient sous quinzaine* ». Le paiement de cette facture intervient le 20 octobre 2022 ;
- 3) La société Natura Gliss reçoit le 13 octobre 2022 une facture n° 45-2022 d'un montant de 4 520 € de la société de conseil Alpha Sud-Ouest ;
- 4) M. Thimoté, salarié de la société Natura Gliss, demande une avance sur salaires le 14 octobre 2022, d'un montant de 750 €. Le virement demandé est effectué sur le compte bancaire de M. Thimoté, le 16 octobre 2022 ;
- 5) Le 16 octobre 2022, la société Natura Gliss reçoit l'avis d'échéance du loyer pour la période allant du 1er octobre 2022 au 31 janvier 2023, d'un montant de 5 500 € pour l'entrepôt « Les Lisières » où est réalisée la découpe de bois. Le paiement intervient le 17 octobre 2022 ;
- 6) Malgré diverses relances, la cliente SAS Hervou doit toujours, au 18 octobre 2022, une facture n° 7-2022 d'un montant de 2 800 € comptabilisée le 15 janvier 2022. La SAS Hervou annonce, le 24 octobre 2022, rencontrer de grandes difficultés financières ;
- 7) La société Natura Gliss a la certitude, à la date du 28 octobre 2022, que la créance détenue sur la SAS Hervou ne pourra être honorée qu'à hauteur de 40 % ;
- 8) La société Natura Gliss a contracté un emprunt de 50 000 €, remboursable sur quatre années au cours de l'année 2020, aux conditions suivantes :
  - taux annuel de 4 % ;
  - remboursement en quatre amortissements constants ;
  - échéances fixées le 31 octobre de chaque année ;

- la première échéance a été versée le 31 octobre 2021.

La société Natura Gliss reçoit l'avis de prélèvement bancaire relatif à l'échéance de l'emprunt, le 31 octobre 2022.

**Travail à effectuer :**

- **Enregistrer au livre-journal de l'entreprise Natura Gliss toutes les écritures comptables relatives au mois d'octobre 2022 ;**
- **Enregistrer au livre-journal de l'entreprise Natura Gliss les écritures de régularisation et d'inventaire que vous jugerez utiles à la date du 31 décembre 2022.**

#### **Exercice 4** (4 points)

Vous êtes apprenti au sein de la société d'expertise-comptable Emerite Compta.

Votre maître de stage, dans une visée pédagogique, vous propose, afin d'appréhender certaines opérations relatives aux travaux d'inventaire, les exercices suivants :

- 1) **Définir les notions suivantes** : amortissement et provisions ;
- 2) **Déterminer les éléments manquants du tableau de l'annexe 5** (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition). **Déterminer le montant du matériel de bureau**, sa date précise de mise en service et la date de fin des amortissements. **Enregistrer les écritures utiles** au 31 décembre 2022. Il est précisé que l'amortissement est linéaire ;
- 3) À la date du 15 novembre 2021, l'entreprise Alpha qui se trouve en litige avec l'entreprise Beta, est optimiste sur l'issue du procès engagé contre cette dernière. Elle considère que la société Beta devra déboursier la somme de 15 000 € durant l'année 2022. La société Beta est finalement condamnée à verser la somme de 3 800 € à la société Alpha, le 15 janvier 2022.
  - a. **Quel principe comptable trouve à s'appliquer ?**
  - b. **Analyser succinctement la situation des deux entreprises.**
  - c. **Par conséquent, quelles écritures doivent être passées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 ?**

## ANNEXE 1 : PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

### Classe 1 : comptes de capitaux

- 10. Comptes de capitaux
- 101. Capital
  - 1011. Capital souscrit – non appelé
  - 1012. Capital souscrit – appelé, non versé
  - 1013. Capital souscrit – appelé, versé
- 104. Primes liées au capital social
  - 1041. Primes d'émission
  - 1042. Primes de fusion
  - 1043. Primes d'apport
- 106. Réserves
  - 1061. Réserve légale
  - 1063. Réserves statutaires
  - 1064. Réserves réglementées
  - 1068. Autres réserves
- 109. Actionnaires : capital souscrit – non appelé
- 11. Report à nouveau
  - 110. Report à nouveau (solde créditeur)
  - 119. Report à nouveau (solde débiteur)
- 12. Résultat de l'exercice
  - 120. Résultat de l'exercice (excédent)
  - 129. Résultat de l'exercice (déficit)
- 13. Subventions d'investissement
  - 131. Subventions d'équipement
  - 138. Autres subventions d'investissement
  - 139. Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
- 14. Provisions réglementées
  - 142. Provisions réglementées relatives aux immobilisations
  - 143. Provisions réglementées relatives aux stocks
  - 144. Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif
  - 145. Amortissements dérogatoires
  - 148. Autres provisions réglementées
- 15. Provisions
  - 151. Provisions pour risques
  - 153. Provisions pour pensions et obligations similaires
  - 154. Provisions pour restructurations
  - 157. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 158. Autres provisions pour charges
- 16. Emprunts et dettes assimilées
  - 161. Emprunts obligataires convertibles
  - 163. Autres emprunts obligataires
  - 164. Emprunts auprès des établissements de crédits
  - 165. Dépôts et cautionnements reçus
  - 166. Participation des salariés aux résultats
  - 167. Emprunts et dettes assorties de conditions particulières
  - 168. Autres emprunts et dettes assimilées
  - 169. Primes de remboursement des obligations
- 17. Dettes rattachées à des participations

- 171. Dettes rattachées à des participations (groupe)
- 174. Dettes rattachées à des participations (hors groupe)
- 178. Dettes rattachées à des sociétés en participation

- 18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation
  - 181. Comptes de liaison des établissements
  - 186. Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)
  - 187. Biens et prestations de services échangés entre établissements (produits)
  - 188. Comptes de liaison des sociétés en participation

### Classe 2 : comptes d'immobilisations

- 20. Immobilisations incorporelles
  - 201. Frais d'établissement
  - 203. Frais de recherche et de développement
  - 205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
  - 206. Droit au bail
  - 207. Fonds commercial
  - 208. Autres immobilisations incorporelles
- 21. Immobilisations corporelles
  - 211. Terrains
  - 212. Agencements et aménagements de terrains
  - 213. Constructions
  - 214. Constructions sur sol d'autrui
  - 215. Installations techniques, matériels et outillage industriels
  - 218. Autres immobilisations corporelles
- 23. Immobilisations en cours
  - 231. Immobilisations corporelles en cours
  - 232. Immobilisations incorporelles en cours
  - 237. Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
  - 238. Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
- 26. Participations et créances rattachées à des participations
  - 261. Titres de participation
  - 266. Autres formes de participation
  - 267. Créances rattachées à des participations
  - 268. Créances rattachées à des sociétés en participation
  - 269. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés
- 27. Autres immobilisations financières
  - 271. Titres immobilisés (droit de propriété)
  - 272. Titres immobilisés (droit de créance)
  - 274. Prêts
  - 275. Dépôts et cautionnements versés
  - 276. Autres créances immobilisées

- 279. Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés
  - 28. Amortissements des immobilisations
    - 280. Amortissements des immobilisations incorporelles
    - 281. Amortissements des immobilisations corporelles
  - 29. Dépréciation des immobilisations
    - 290. Dépréciation des immobilisations incorporelles
    - 291. Dépréciation des immobilisations corporelles
    - 293. Dépréciations des immobilisations en cours
    - 296. Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
    - 297. Dépréciations des autres immobilisations financières
- Classe 3 : comptes de stocks et en-cours
- 31. Matières premières et fournitures
    - 311. Matières
    - 317. Fournitures
  - 32. Autres approvisionnements
    - 321. Matières consommables
    - 322. Fournitures consommables
    - 326. Emballages
  - 33. En-cours de production de biens
    - 331. Produits en cours
    - 335. Travaux en cours
  - 34. En-cours de production de services
    - 341. Produits en cours
    - 345. Prestations de services en cours
  - 35. Stocks de produits
    - 351. Produits intermédiaires
    - 355. Produits finis
    - 358. Produits résiduels
  - 37. Stocks de marchandises
  - 39. Dépréciation des stocks et en-cours
    - 391. Dépréciation des matières premières et fournitures
    - 392. Dépréciation des autres approvisionnements
    - 393. Dépréciation des en-cours de production de biens
    - 394. Dépréciation des en-cours de production de services
    - 395. Dépréciation des stocks de produits
    - 397. Dépréciation des stocks de marchandises
- Classe 4 : comptes de tiers
- 40. Fournisseurs et comptes rattachés
    - 401. Fournisseurs
    - 403. Fournisseurs – Effets à payer
    - 404. Fournisseurs d'immobilisations
    - 405. Fournisseurs d'immobilisation – Effets à payer
    - 408. Fournisseurs – Factures non parvenues
    - 409. Fournisseurs débiteurs
  - 41. Clients et comptes rattachés
    - 410. Clients et comptes rattachés
    - 411. Clients
    - 413. Clients – Effets à recevoir
    - 416. Clients douteux ou litigieux
    - 418. Clients – Produits non encore facturés
    - 419. Clients créditeurs
  - 42. Personnel et comptes rattachés
    - 421. Personnel – Rémunérations dues
    - 422. Comités d'entreprise, d'établissements
    - 424. Participation des salariés aux résultats
    - 425. Personnel – Avances et acomptes
    - 426. Personnel – Dépôts
    - 427. Personnel – Oppositions
    - 428. Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux
    - 431. Sécurité sociale
    - 437. Autres organismes sociaux
    - 438. Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
  - 44. État et autres collectivités publiques
    - 441. État – Subventions à recevoir
    - 442. État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
    - 444. État – Impôts sur les bénéficiaires
    - 445. État – Taxes sur le chiffre d'affaires
    - 446. Obligations cautionnées
    - 447. Autres impôts, taxes et versements assimilés
    - 448. État – Charges à payer et produits à recevoir
    - 449. Quotas d'émission à restituer à l'État
  - 45. Groupe et associés
    - 451. Groupe
    - 455. Associés – Comptes courants
    - 456. Associés – Opérations sur le capital
    - 457. Associés – Dividendes à payer
    - 458. Associés – Opérations faites en commun et en G.I.E.
  - 46. Débiteurs divers et créditeurs divers
    - 462. Créances sur cessions d'immobilisations
    - 464. Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement
    - 465. Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement
    - 467. Autres comptes débiteurs et créditeurs
    - 468. Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 47. Comptes transitoires ou d'attente
    - 471. à 475. Comptes d'attente
    - 476. Différence de conversion – Actif
    - 477. Différence de conversion – Passif
  - 48. Comptes de régularisation
    - 481. Charges à répartir sur plusieurs exercices
    - 486. Charges constatées d'avance
    - 487. Produits constatés d'avance
    - 488. Comptes de répartition périodiques des charges et des produits
    - 489. Quotas d'émission alloués par l'État



- 49. Dépréciation des comptes de tiers
  - 491. Dépréciation des comptes clients
  - 495. Dépréciation des comptes du groupe et des associés
  - 496. Dépréciation des comptes débiteurs divers

Classe 5 : comptes financiers

- 50. Valeurs mobilières de placement
  - 503. Actions
  - 506. Obligations
  - 508. Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées
  - 509. Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées
- 51. Banques, établissements financiers et assimilés
  - 511. Valeurs à l'encaissement
  - 512. Banques
  - 514. Chèques postaux
  - 518. Intérêts courus
  - 519. Concours bancaires courants
- 53. Caisse
  - 531 Caisse siège social
  - 532 Caisse des lieux d'activités
- 58. Virements internes
- 59. Dépréciation des comptes financiers

Classe 6 : comptes de charges

- 60. Achats (sauf 603)
  - 601. Achats stockés – Matières premières et fournitures
  - 602. Achats stockés – Autres approvisionnements
  - 603. Variations de stocks
  - 604. Achats d'études et prestations de services
  - 605. Achats de matériels, équipements et travaux
  - 606. Achats non stockés de matières et fournitures
  - 607. Achats de marchandises
  - 608. Frais accessoires d'achats
  - 609. Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
- 61. Services extérieurs
  - 611. Sous-traitance
  - 612. Redevances de crédit-bail
  - 613. Locations
  - 614. Charges locatives et de copropriété
  - 615. Entretien et réparations
  - 616. Primes d'assurance
  - 617. Études et recherches
  - 618. Divers
  - 619. Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs
- 62. Autres services extérieurs
  - 621. Personnel extérieur à l'association
  - 622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 623. Publicité, publications, relations publiques

- 624. Transports de biens et transports collectifs du personnel
- 625. Déplacements, missions et réceptions
- 626. Frais postaux et de télécommunications
- 627. Services bancaires et assimilés
- 628. Divers
- 629. Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs
- 63. Impôts, taxes et versements assimilés
  - 631. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
  - 633. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
  - 635. Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
  - 637. Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)
- 64. Charges de personnel
  - 641. Rémunérations du personnel
  - 644. Rémunérations du travail de l'exploitant
  - 645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 646. Cotisations sociales personnelles de l'exploitant
  - 647. Autres charges sociales
  - 648. Autres charges de personnel
- 65. Autres charges de gestion courante
  - 651. Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
  - 653. Jetons de présence
  - 654. Pertes sur créances irrécouvrables
  - 655. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
  - 658. Charges diverses de gestion courante
- 66. Charges financières
  - 661. Charges d'intérêts
  - 664. Pertes sur créances rattachées à des participations
  - 665. Escomptes accordés
  - 666. Pertes de change
  - 667. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
  - 668. Autres charges financières
- 67. Charges exceptionnelles
  - 671. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
  - 672. Charges sur exercices antérieurs (à reclasser)
  - 675. Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés
  - 678. Autres charges exceptionnelles
- 68. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions
  - 681. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges d'exploitation

- 686. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges financières
  - 687. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges exceptionnelles
  - 69. Impôts sur les bénéfices
    - 691. Participation des salariés aux résultats
    - 695. Impôts sur les bénéfices
    - 696. Suppléments d'impôt sur les sociétés liées aux distributions
    - 699. Produits – Reports en arrière des déficits
- Classe 7 : comptes de produits
- 70. Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises
    - 701. Ventes de produits finis
    - 702. Ventes de produits intermédiaires
    - 703. Ventes de produits résiduels
    - 704. Travaux
    - 705. Études
    - 706. Prestations de services
    - 707. Ventes de marchandises
    - 708. Produits des activités annexes
    - 709. Rabais, remises, ristournes accordés par l'association
  - 71. Production stockée (ou déstockage)
    - 713. Variations de stocks (en-cours de production, produits)
  - 72. Production immobilisée
    - 721. Immobilisations incorporelles
    - 722. Immobilisations corporelles
  - 74. Subventions d'exploitation
  - 75. Autres produits de gestion courante
    - 751. Redevances pour concessions, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 752. Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles
    - 753. Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs
    - 754. Ristournes perçues des coopératives (provenant des excédents)
    - 755. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
    - 758. Produits divers de gestion courante
  - 76. Produits financiers
    - 761. Produits des participations
    - 762. Produits des autres immobilisations financières
    - 763. Revenus des autres créances
    - 764. Revenus des valeurs mobilières de placement
    - 765. Escomptes obtenus
    - 766. Gains de change
    - 767. Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement
    - 768. Autres produits financiers
  - 77. Produits exceptionnels
    - 771. Produits exceptionnels sur opérations de gestion
    - 772. Produits sur exercices antérieurs (à reclasser)
    - 775. Produits des cessions d'éléments d'actifs
    - 777. Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
    - 778. Autres produits exceptionnels
  - 78. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et engagements
    - 781. Reprises sur amortissements et provisions
    - 786. Reprises sur provisions financières
    - 787. Reprises sur provisions exceptionnelles
    - 789. Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs
  - 79. Transferts de charges
    - 791. Transferts de charges d'exploitation
    - 796. Transferts de charges financières
    - 797. Transferts de charges exceptionnelles

## ANNEXE 2

### TARIFS

<b>Prestataire</b>	<b>Prix d'achat du billet</b>	<b>Prix de revente du billet</b>
<b>Parc WAHOU</b>	38,00 €	50,00 €
<b>Cinéma NOIREBLAN</b>	4,00 €	5,00 €
<b>Cinéma GRANDTECRAN</b>	6,00 €	7,00 €
<b>Piscine PLOUFFE</b>	10,00 €	12,00 €
<b>Musée TROBO</b>	8,00 €	9,00 €

### CONDITIONS DE REMISE POUR LES BONS D'ACHAT TROKOOL

<b>Quantité commandée</b>	<b>Taux de remise</b>
0-3000 €	3%
3000 € -5000 €	4%
5000 € -8000 €	5%
Plus de 8000 €	6%

**ANNEXE 3 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)**

**BON COMMANDE TROKOOL**

**COORDONNEES**

Société

Adresse

<b>Valeur faciale du bon d'achat</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>
<b>30 €</b>		
<b>50 €</b>		
<b>100 €</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>REMISE</b>		
<b>NET A PAYER</b>		

**MODE DE PAIEMENT**

- Virement
- Chèque
- Mandat administratif

**ANNEXE 4 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)**

CHARGES		PRODUITS	
<b>TOTAL CHARGES</b>	-	<b>TOTAL PRODUITS</b>	-
<b>Bénéfice</b>	-	<b>Perte</b>	

**ANNEXE 5 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)**

**Tableau d'amortissement de matériel de bureau acquis et mis en service en 2017**

<b>Exercices</b>	<b>Dotation annuelle (€)</b>	<b>Cumul des amortissements (€)</b>	<b>Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice (€)</b>
2017	8 000	.....	112 000
2018	24 000	.....	.....
2019	24 000	.....	.....
2020	24 000	.....	.....
2021	.....	.....	.....
2022	.....	.....	.....
<b>Total</b>		<b>120 000</b>	

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
ET DE GESTION DU SÉNAT 2023**



**MARDI 27 JUIN 2023**



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

**EXPRESSION FRANÇAISE**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

Les candidats doivent résumer un texte à caractère général et répondre sous forme de rédaction à des questions portant sur le même texte. La qualité de la composition et de l'expression ainsi que l'orthographe sont prises en compte dans la note.

*Le sujet comporte 7 pages.*





## La grande démission – Pourquoi travailler ?

Laurent Gayard, *Revue des deux mondes*, avril 2023

*Au début de l'article, l'auteur rapporte les propos tenus en janvier 2023 par Enzo, un jeune étudiant, au cours d'une manifestation contre la réforme des retraites.*

[...]

« On n'a plus besoin de travail, terminé le travail, et on n'a plus besoin de passer sa vie à se fatiguer ! »

Pour provocateur qu'il soit, le discours de l'étudiant en philosophie aborde de front un problème si essentiel qu'il met en jeu rien de moins que l'organisation socio-économique de nos sociétés, à savoir le rapport au travail, et en particulier au travail salarié<sup>1</sup>. Une problématique posée dès le début de la révolution industrielle. En 1865, Karl Marx, l'auteur du *Manifeste du Parti communiste*, explique ainsi que la lutte sociale ne doit pas seulement viser l'amélioration des conditions salariales mais l'abolition pure et simple du salariat. « Au lieu du mot d'ordre conservateur : « *Un salaire équitable pour une journée de travail équitable* », ceux qui luttent pour les droits des travailleurs doivent inscrire sur leur drapeau le mot d'ordre révolutionnaire : « *Abolition du salariat* »<sup>2</sup>. Dans le *Manifeste*, Marx souligne que le capitalisme a fait perdre au travail « tout caractère d'indépendance et tout attrait »<sup>3</sup>. Reprenant en partie à son compte les réflexions des « socialistes utopistes » comme Charles Fourier, Saint-Simon ou Robert Owen, Marx défend à son tour la vision utopique d'un travail émancipé par le biais de l'« association de producteurs libres et égaux ». Pour autant, ce travail « émancipé » ne peut pas « devenir un jeu, comme le pense Fourier »<sup>4</sup>. L'émancipation dont parle Marx correspond avant tout à la libération de l'« asservissante subordination des individus à la division du travail », afin de remplacer l'individu « partiel » par un homme « complètement développé pour qui diverses fonctions sociales sont autant de modes d'activités qui prennent le relais les unes des autres »<sup>5</sup>, pour faire du travail un mode d'épanouissement privilégié des individus. Au XX<sup>e</sup> siècle, et quelques décennies après Marx, Simone Weil rejette également le schéma comportant « deux heures de travail abrutissant et vingt-deux heures vides d'obligation »<sup>6</sup>. Pour la philosophe à la fois marxiste et chrétienne, le travail correspond à une forme de transcendance, un accomplissement existentiel qui fait de l'ouvrier une figure christique.

En revanche, pour Bertrand Russell, penseur né en 1872 dans une vieille famille *whig*<sup>7</sup> de l'aristocratie britannique - son père fut Premier ministre -, la critique du travail suppose un véritable éloge de l'oisiveté. C'est lui que notre jeune militant Enzo cite le plus explicitement. « En effet, explique Russell dans un court essai intitulé « *In Praise of Idleness* », *Éloge de l'oisiveté* en français, publié en 1932, j'en suis venu à penser que l'on travaille beaucoup trop de par le monde, que de voir dans le travail une vertu cause

<sup>1</sup> Le travail salarié représente, selon l'Insee, 86 % des actifs en France en 2021.

<sup>2</sup> Karl Marx, *Salaires, prix, profits*, 1865.

<sup>3</sup> Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du Parti communiste*, in Philosophie, Gallimard, 1997, p. 407. Cité par Emmanuel Renault, « Fin de la politique et émancipation du travail: quand le réalisme rejoint l'utopie », *Cités*, 2014/3 (n° 59), p. 33-44.

<sup>4</sup> Karl Marx, *Manuscrits de 1857-1858* dit « *Grundrisse* », tome II, Éditions sociales, 2018, p. 102.

<sup>5</sup> Karl Marx, *Manifeste du Parti communiste*, livre 1, op. cit., p. 548.

<sup>6</sup> Simone Weil, *La Condition ouvrière*, Folio, Gallimard, 2002, p. 257.

<sup>7</sup> Whig : terme d'histoire politique britannique désignant le parti libéral, principal adversaire du parti conservateur jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

un tort immense. » Dans l'esprit de Russell, le loisir ainsi libéré par la réduction du temps de travail s'apparenterait plutôt à l'*otium* latin, à une sorte de loisir studieux et créateur, une façon très aristocratique d'occuper son temps. Russell, en cela, reste un homme de son temps et de son milieu. Sa conception du travail - et du loisir - ne correspond plus vraiment à celle de nos sociétés « hyper-industrielles »<sup>8</sup>, dans lesquelles les limites entre secteurs économiques s'effacent progressivement et où les loisirs sont devenus eux-mêmes une forme d'industrie majeure dans une société de consommation de masse. Comme le note le sociologue, économiste et ingénieur Pierre Veltz, la France qui sort de la société industrielle des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (et, avec elle, l'ensemble des nations de l'OCDE) est durablement éprouvée par un « séisme au ralenti » à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, caractérisé par un ensemble de transformations qui touchent tous les secteurs, ainsi que les modes de pensée et d'organisation. De nouvelles façons de s'organiser, d'entreprendre, de penser, que l'on peine à nommer et à identifier et dont on saisit mal la cohérence. Les transformations entraînées par la révolution industrielle ont été profondes, comme celles qui sont intervenues au cours des Trente Glorieuses, « mais il y avait un récit, note Pierre Veltz, celui de la modernisation, de la création d'une industrie nationale, avec une élévation générale du niveau de vie ». Ce récit national, qui accompagne l'idéologie progressiste des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, a disparu, et « cette absence de récit global est sans doute une des sources profondes du désarroi qui semble avoir envahi notre pays ».

### **Un malaise profond**

Ce désarroi est renforcé par les séismes, plus brutaux, qui accompagnent l'accélération des transformations technologiques et sociales, et aggravés par les récentes convulsions de l'histoire. Des mouvements sociaux de grande ampleur expriment avec force l'angoisse montante qui saisit de plus en plus massivement les populations face à ces bouleversements. Les « gilets jaunes » en France, la « grande démission » aux États-Unis, et, plus récemment encore, la mobilisation contre la réforme des retraites qui traduit un malaise profond alors même que la France est loin d'être le pays le plus mal loti en matière de retraite. En Allemagne, depuis 2012, l'âge normal de départ à la retraite a été progressivement relevé jusqu'à 67 ans. Au Danemark voisin, c'est 67 ans, tout comme en Italie, le deuxième pays le plus âgé du monde après le Japon, et le gouvernement italien envisage même de faire passer l'âge légal de départ à 69 ans. En Irlande, on part à taux plein à 66 ans, tout comme aux Pays-Bas, au Portugal ou au Royaume-Uni, tandis que l'Espagne, la Hongrie ou la Suisse restent à 65 ans. Selon un rapport publié par l'OCDE en novembre 2019, le système de retraite français, hérité de l'« allocation aux vieux travailleurs salariés » (AVTS), premier système intégral par répartition mis en place par René Belin, ministre du Travail du gouvernement de Vichy, et réintégré au programme de réformes du Conseil national de la Résistance (CNR) à la Libération, reste l'un des plus généreux au monde. Le taux de remplacement est largement supérieur à la moyenne : 73,6 % du salaire moyen, contre 58,6 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. L'âge effectif moyen de départ à la retraite (pas forcément à taux plein) est de 60,8 ans en France contre 65,4 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE.

\*

---

<sup>8</sup> Pierre Veltz, *La Société hyper-industrielle*, Seuil, 2017.

Pourquoi, dès lors, tous les projets de réforme incluant un report de l'âge de départ, d'Alain Juppé en 1995 à Emmanuel Macron en 2023, mettent-ils systématiquement la France dans la rue ? La question du rapport au travail est intimement liée à la philosophie du système de retraite par répartition en France et à l'idée que la solidarité intergénérationnelle ainsi que la philosophie de la répartition des revenus viennent « récompenser » les efforts fournis durant toute leur vie active par les travailleurs. Comment croire, dès lors, encore à la valeur du travail si l'on n'est pas certain de le voir un jour couronné par la satisfaction et la gratification d'une retraite bien méritée ? Dans les pays anglo-saxons, où les systèmes par capitalisation et les fonds de pension ont historiquement supplanté les systèmes de répartition - même si les États-Unis et le Royaume-Uni conservent chacun un modeste système de pensions publiques héritier du New Deal (1932) pour l'un et du rapport Beveridge (1942) pour l'autre -, la confiance accordée à la « valeur travail » repose plus sur la croyance que l'accumulation de l'épargne durant la vie active permettra au travailleur de choisir le moment du départ. Aujourd'hui, dans le cas français, comme dans celui des pays anglo-saxons, sans parler des autres pays de l'OCDE, la crainte domine en France de voir le principe de la solidarité intergénérationnelle remis définitivement en cause, tandis qu'aux États-Unis la foi dans les vertus de la capitalisation est profondément ébranlée par la déroute financière causée par la crise des *subprimes* de 2007<sup>9</sup>.

La crise du rapport au travail ne commence cependant pas avec la crainte liée au maintien d'un système de retraite. La décomposition des structures et solidarités traditionnelles du monde du travail depuis le XX<sup>e</sup> siècle ainsi que la transformation profonde des méthodes de production et de gestion des ressources humaines ont profondément modifié le rapport au travail et la manière dont la vie active est vécue dans tous les pays de l'OCDE, que cela soit la France, les États-Unis, l'Allemagne ou l'Italie. Comme le note Pierre Veltz, les différents secteurs économiques s'entremêlent et se rejoignent pour former de vastes consortiums hybrides. L'*agrobusiness* englobe désormais toute une chaîne de production qui va du secteur primaire aux services, les grandes firmes industrielles produisent plus de services que de biens manufacturés, et le vaste secteur tertiaire profite d'innovations technologiques constantes pour automatiser et industrialiser toute une gamme de services, des hôtels ou des fast-foods où le personnel humain a été remplacé par des bornes informatisées jusqu'aux services de la Poste qui automatisent une part grandissante de leurs services de relations clients, laissés à la charge de *bots* de conversation sur Internet. Deux spectres menaçants planent sur le monde du travail à l'heure actuelle : celui du management et celui de l'automatisation. Sans cesse étudiées, affinées, théorisées et re-théorisées, les « relations humaines », passées au tamis du *management*, héritier des méthodes de rationalisation du travail de Frederick W. Taylor, sont devenues le cœur battant de la logique organisationnelle qui envahit le monde du travail à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En feignant de donner de la liberté aux travailleurs, le « nouvel esprit du capitalisme », comme le nomme Luc Boltanski<sup>10</sup>, brouille les rapports hiérarchiques, détruit les formes traditionnelles de la solidarité professionnelle et isole le salarié non seulement de la communauté du travail, mais également du sens même de la tâche qu'il accomplit. Pour Danièle Linhart, chercheuse au CNRS, le management tend à nous déposséder de nous-mêmes en instaurant des rapports humains factices et des objectifs impossibles à

---

<sup>9</sup> Selon l'Institut Hoover, en 2017, 3 850 milliards de dollars seraient nécessaires aux fonds de pension publics pour honorer les versements des agents territoriaux.

<sup>10</sup> Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

atteindre comme à comprendre.

À cette perte de sens fondamentale s'ajoute désormais la crainte de voir l'automatisation consacrer le remplacement de l'être humain par les machines dans la majorité des secteurs d'activité. Dans les années quatre-vingt, l'économiste Wassily Leontief s'était intéressé à la disparition des équidés, remplacés progressivement dans les villes, dans les champs et dans l'économie par la vapeur puis le moteur à combustion. De nos jours, analyse le chercheur britannique Daniel Susskind<sup>11</sup>, les progrès technologiques récents nous prédisposent peut-être à quitter définitivement l'« âge du travail », quand les machines auront accaparé toutes les tâches réservées jusqu'à présent aux hommes. Cet horizon ne paraît pas si lointain. Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) permettent déjà à des machines de formuler des diagnostics médicaux plus précis que ceux des praticiens humains. Et l'irruption récente des IA conversationnelles, comme le *ChatGPT* de *OpenAI* (Microsoft) ou le *Bard* de Google, est susceptible d'envoyer au chômage des cohortes de juristes, de journalistes ou de rédacteurs, comme celui qui rédige cet article en ce moment même. Des chercheurs du CNRS ont même élaboré il y a quelques années six scénarios pour la « fin du travail », qui vont de l'**État-providence** assurant un revenu universel aux citoyens libérés du travail jusqu'à des **utopies** effrayantes dans lesquelles des sociétés de rentiers se réfugient dans des mondes virtuels pendant que la majorité de l'humanité croupit dans la misère ou bascule dans la guerre jusqu'à ce que le temps de la reconstruction arrive enfin.

L'hypothèse selon laquelle l'automatisation va conduire à la disparition du travail constitue cependant pour Pierre Veltz une interprétation paresseuse, car nous ne savons pas en réalité dans quelle mesure les emplois supprimés seront remplacés par d'autres de nature différente. Ce qui est certain, c'est que « la vague technologique semble se traduire par une élévation considérable des inégalités ». La somme de ces angoisses et le sentiment d'être dépossédé de leur travail motivent certainement les millions d'Américains qui ont quitté leur emploi ou décidé de « réévaluer leur carrière », à la suite des licenciements massifs de mars et avril 2020<sup>12</sup>. De même que le malaise profond qui a saisi nos sociétés dites « post-industrielles » alimente la grogne face à la réforme des retraites. Si l'absurdité des impératifs managériaux vous a fait perdre de vue le sens profond de votre labeur, au point qu'une machine pourrait l'accomplir à votre place, la seule véritable manière de vous approprier encore votre travail est de pouvoir décider par vous-même quand le quitter.

---

<sup>11</sup> Daniel Susskind, *Un monde sans travail*, Flammarion, 2023.

<sup>12</sup> En mars et avril 2020, 13 millions de travailleurs américains ont été licenciés.

**1. Résumez en une vingtaine de lignes la première moitié du texte (jusqu'à « contre 65,4 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE. ») – 10 points**

**2. Expliquez le mot « utopie » et l'expression « État-Providence » (en gras dans le texte) – 4 points**

**3. Selon vous, le développement de l'automatisation peut-il conduire à la fin du travail ? Argumentez en une vingtaine de lignes – 6 points**